

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR**amf22 INFOS**

Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Retours du Congrès

Le 104^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France s'est tenu il y a quelques jours à Paris. La délégation des Côtes d'Armor, forte de ses 152 représentants, a pu apprécier la qualité des débats sur des sujets qui fondent notre action quotidienne au service de nos concitoyens.

Ce rendez-vous -attendu par les élus de terrain que nous sommes- a réuni près de 10.000 participants.

La résolution générale présentée par André LAIGNEL, 1^{er} Vice-président délégué, est revenue sur le « pouvoir agir » des élus dans un contexte particulièrement lourd et anxiogène.

Malgré tout, les élus demeurent motivés et ne sont pas résignés. L'AMF demande à l'État d'engager avec les collectivités des relations « apaisées et constructives » autour desquelles la confiance doit être le ciment.

Ainsi, des préconisations sont formulées :

- laisser aux communes et intercommunalités le soin d'écrire la norme locale
- garantir la stabilité et la visibilité des ressources locales en redonnant sa place et son sens à la contribution territoriale
- conserver la commune comme cellule de base de la démocratie
- améliorer l'efficacité de l'action publique dans les domaines partagés avec l'État

Vous pouvez compter sur la force de proximité que représente votre Association départementale et son réseau pour faire avancer la cause des Maires et des Présidents d'intercommunalité.

Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22

*

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Préfecture des Côtes d'Armor

Appel à projets DILCRAH 2023

La DILCRAH lance, de nouveau, cette année, un appel à projets local, « **Pour la fraternité contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+** ». Cet appel à projets vise à accompagner le "plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme" d'une part et le "plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023" d'autre part.

Le **dépôt des candidatures** est ouvert et sera clos le **13 janvier 2023**.

Le **guide de l'appel à projet (annexe 1)** précise les modalités de ce dispositif (calendrier, dossier de candidature, modalités d'instructions).

Vous êtes notamment invités à adresser votre **CERFA** (disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271> et **annexe 2**) de **demande de subvention** et le formulaire de synthèse du projet par mail (pref-fipd@cotes-darmor.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : *Préfecture des Côtes d'Armor – Bureau du Cabinet – Place du Général de Gaulle – 22023 Saint-Brieuc Cedex 1*

Appel à projets FIPD 2023

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, instauré par l'article 5 de la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 a vocation à soutenir des actions de prévention de la délinquance conduites par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements ou les organismes publics ou privés.

Pour l'année 2023, l'appel à projets comprend les programmes d'actions suivants :

- **Programme D** - "prévention de la délinquance" et "rapprochement des Forces de Sécurité et de l'Etat/Population"
- **Programme S** - "vidéoprotection", "sécurisation des établissements scolaires" et "équipement des polices municipales"
- **Programme R** - "prévention de la radicalisation"

Les dossiers sont à retourner par mail à l'adresse suivante : pref-fipd@cotes-darmor.gouv.fr avant le 27 janvier 2023.

L'**appel à projet** est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/FIPD-APPEL-A-PROJETS-2023>

Appel à projets MILDECA 2023

Dans le cadre de la lutte contre la drogue et les conduites addictives, la préfecture des Côtes d'Armor lance un appel à projet pour des actions qui doivent s'inscrire dans le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions.

Le plan national de mobilisation contre les addictions a été adopté par le Gouvernement en décembre 2018. Il vise à créer un élan dans la société pour changer notre regard sur les consommations d'alcool, de tabac et de drogues ou sur certains usages préoccupants (écran, jeux) et de cette manière faire évoluer les comportements.

Les dossiers sont à retourner par mail à l'adresse suivante : pref-mildeca@cotes-darmor.gouv.fr avant le 27 janvier 2023.

L'**appel à projet** est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/MILDECA-APPEL-A-PROJETS-2023>

ADIL des Côtes d'Armor

Permanences décembre

Vous trouverez en **annexe 3**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de décembre 2022.

Contact au 02.96.61.50.46 (de 9 h à 12 h 30 du lundi au vendredi) ou possibilité de prise de rendez-vous en ligne <http://reservation.adil22.org/>.

Toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous, avec port du masque obligatoire et respect de la distanciation sociale.

NB : L'ADIL 22 n'effectue pas de permanence pendant les vacances scolaires

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

INFORMATIONS NATIONALES

Les Rubans du Patrimoine 2023

Vous trouverez en **annexe 4**, le dossier de présentation de l'opération des Rubans du Patrimoine édition 2023.

La Banque Postale et l'AMF présentent deux études dédiées au bloc communal

À l'occasion du 104^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, la direction des études de La Banque Postale, en partenariat avec l'AMF, présente sa traditionnelle publication consacrée à la mesure de l'inflation réellement supportée par les communes.

- **Indice de prix des dépenses communales**

En partenariat avec l'Association des Maires de France, la Direction des études de La Banque Postale publie l'indice de prix des dépenses communales qui mesure l'évolution du « coût de la vie communale ». L'étude est consultable à l'adresse suivante : <https://www.labanquepostale.com/newsroom-publications/etudes/etudes-finances-locales/communes-bloc-communal/indice-prix-depenses-communales-novembre-2022.html>

- **Territoires et Finances - Novembre 2022**

En partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, et la Banque des Territoires, la Direction des études de La Banque Postale publie « Territoires et Finances ». L'étude est consultable à l'adresse suivante : <https://www.labanquepostale.com/newsroom-publications/etudes/etudes-finances-locales/communes-bloc-communal/territoires-finances-novembre-2022.html>

Communiqués de presse de l'AMF Nationale

Les Maires sonnent l'alarme : sans agent, sans argent, comment peuvent-ils agir ?

Le communiqué de presse est disponible sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante : <https://www.amf.asso.fr/documents-les-maires-sonnent-lalarme-sans-agent-sans-argent-comment-peuvent-ils-agir-/41467>

En ouverture de son Assemblée Générale, l'AMF exprime sa solidarité avec les Maires d'Ukraine

Le communiqué de presse est disponible sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante : <https://www.amf.asso.fr/documents-en-ouverture-son-congres-lamf-exprime-sa-solidarite-avec-les-maires-dukraïne/41463>

Résolution Générale du 104^{ème} Congrès de l'AMF Nationale

La Résolution Générale du 104^{ème} Congrès est disponible sur le site de l'AMF Nationale à l'adresse suivante : <https://www.amf.asso.fr/documents-resolution-generale-du-104eme-congres-lamf/41471>

The infographic is titled "COVID-19" in a blue box at the top left. The main title is "CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES". Below the title, there are six circular icons with corresponding text instructions. The first two icons are crossed out with a red circle and slash, indicating prohibited actions. The next three icons show the correct actions. The last icon is for people who are sick. At the bottom, there is a laptop icon with a link to government information, a phone icon with a toll-free number, and a website link.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Ne pas se serrer la main** (No handshakes)
- Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade** (No hugging or kissing)
- Se laver très régulièrement les mains** (Wash hands frequently)
- Tousser ou éternuer dans son coude** (Cough or sneeze into your elbow)
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter** (Use a disposable tissue and throw it away)
- SI VOUS ÊTES MALADE**
Porter un masque chirurgical jetable (If you are sick, wear a disposable surgical mask)

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

www.ut-capitoie.fr/coronavirus

0 800 130 000
(appel gratuit)